



Montreuil, le 6 mars 2017

**Les maîtres de stage des universités seront attentifs
au vote des syndicats seniors à la commission
paritaire du 23 mars prochain**

Le 23 mars prochain, les instances paritaires de l'agence nationale du développement professionnel continu se réuniront. Ce sera l'occasion pour elles de voter le budget alloué à la formation hors quota.

Le SNEMG rappelle qu'en novembre dernier, ce budget a été amputé de 50% passant ainsi à 21h seulement pour 3 ans. Ce budget est notoirement insuffisant pour former les maîtres de stage des universités (MSU) qui accueilleraient 11636 internes dans les 3 années de stage du D.E.S. Cette amputation est d'autant plus problématique et incohérente que :

- Madame la Ministre de la Santé a récemment annoncé la sanctuarisation de ces séminaires hors quota afin de protéger la formation des MSU
- Les besoins de formation augmentent de façon importante avec la réforme du 3^e cycle passant à 50% le nombre de stages ambulatoires encadrés par les MSU. Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de former l'ensemble des MSU.
- La maîtrise de stage est un levier reconnu favorisant l'installation des médecins dans les territoires

Le prochain vote sera l'occasion de rétablir l'enveloppe allouée à la formation hors quota à 42h sur 3 ans (soit 14h par an). Ce vote permettrait de faire face aux besoins importants de la filière universitaire de médecine générale en termes de formation.

Dans ce contexte de contrainte budgétaire imposé au DPC, les instances paritaires doivent discerner et protéger les formations prioritaires. La formation des futurs maîtres de stage en est une. Le SNEMG rappelle que le budget alloué à la formation hors quota ne représentait que 2,3% de l'enveloppe totale du DPC en 2016. Dans ce contexte, la formation hors quota n'aurait jamais dû être amputée de moitié comme ce fut le cas en novembre. Les minimales économies réalisées à court terme masquent difficilement les surcoûts énormes que provoquera le manque de MSU pour le système de santé.

Le SNEMG suivra de près les résultats de ce vote et répercutera l'information aux MSU.

Dr Anas Taha, Président du SNEMG